

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 07 février à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 31 janvier 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Paul BORDET, Maire.

Etaient présents : Paul BORDET, Daniel RIVOIRE, Jean Louis BOUCHUT, Jeanine VIRICEL, Jean Michel CALVI, Jean Marc BRUYAS, Alain BUISSON, Patrick CHILLET, Bruno DE JERPHANION, Claude GOY, Jeanine PHILIS, Anne Marie POIROT et Pascal PONCET .

Absents : Guy RAGEY.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean Michel CALVI.

SEANCE DU 07 FEVRIER 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Une erreur s'étant glissée dans l'en-tête du compte rendu du conseil municipal précédent, il est rappelé ce qui suit :

Etaient présents : Paul BORDET, Daniel RIVOIRE, Jean Louis BOUCHUT, Jean Michel CALVI, Jean Marc BRUYAS, Alain BUISSON, Patrick CHILLET, Claude GOY, Jeanine PHILIS, Anne Marie POIROT, Pascal PONCET et Guy RAGEY.

Absents excusés : Jeanine VIRICEL et Bruno DE JERPHANION.

*

Le compte rendu du conseil municipal précédent en date du 10 Janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2008-010 : Autorisation de signature d'une convention avec le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concert doit avoir lieu au Pôle d'Animation le 5 avril 2008. Ce concert, organisé par le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez (42), exige une puissance électrique supérieure à celle existant actuellement. Les services d'E.D.F. devront donc intervenir pour effectuer un branchement provisoire tenant compte de cette augmentation de puissance électrique.

A ce titre, une convention doit être signée, entre le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez (42320) et la commune de Larajasse, afin que cette dernière puisse être remboursée par le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez, du coût de cette intervention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention avec le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité de Jumelage de St Christo en Jarez.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-011 : Autorisation de signature d'une convention avec la S.P.A.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Larajasse a recours aux services de la Société Protectrice des Animaux – S.P.A. pour l'enlèvement d'animaux trouvés sur la commune (principalement chiens et chats) mais aussi la capture et la mise en fourrière des animaux errants ou dangereux.

A ce titre, une convention doit être signée, pour l'année 2008, entre la S.P.A. et la commune de Larajasse, qui, en contrepartie des services rendus, devra verser à la S.P.A. une indemnité s'élevant pour l'année 2008 à **375 €**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention avec la S.P.A. pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la S.P.A. pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Cotisations et adhésions : La commune adhère à l'association des Maires du Rhône (76 €), à l'union des Maires ruraux du Rhône, à l'association des maires de France (232,50 €) et cotise au C.A.U.E. (60 €).

Subventions : La commune attribue 3 150 € à l'association Crodlivres, 200 € au club des Amis de Lamure et l'Aubépin ainsi qu'au club des Tilleuls, 450 € au groupement des 4 cantons, 375 € à la SPA et 74 € à la Prévention Routière.

Préemption de la commune : La société Richelieu renonce à son action en justice et accepte de vendre à la commune la première parcelle de son terrain aux Martinières, à l'Aubépin, au prix des domaines, soit 65 000 €. La commune préempte également sur la vente de la deuxième parcelle. Le conseil donne son accord pour que le maire fixe le prix de cette parcelle à 60 000 €.

La commune décide de ne pas préempter sur la vente de deux parcelles appartenant à Mr Daniel Martinière à l'Aubépin, d'une maison d'habitation appartenant à Mr Pierre Font à Lamure et de l'ancienne ferme de Laurent Pupier à Lamure. (Un candidat est venu en Mairie pour présenter son projet d'installation d'une entreprise de menuiserie.)

Réseau Wifi : Après la réunion publique qui a eu lieu à l'Aubépin le 26 janvier 2008, le conseil donne son accord à l'installation d'une antenne Wifi dans le clocher de l'église de l'Aubépin. Une concertation est à envisager au sein de la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais pour l'installation éventuelle d'autres antennes dans les clochers des églises de La Chapelle S/Coise ou de Pomeys, ce qui permettrait un accès plus large à l'internet haut débit.

Point poste : La solution envisagée dans les locaux de l'ancienne maison de retraite est rejetée par les responsables de la Poste car le point poste doit être dans un commerce. Une rencontre au point poste de Lamure est prévue entre Mr Fournier (La Poste), Monsieur le Maire, des conseillers municipaux et deux commerçants de Larajasse.

Communication : Suite à la réunion avec les associations sportives qui utilisent le pôle d'animation, un compte-rendu sera fait et diffusé aux présidents de ces associations.

Commande de terreau : La commande de terreau pour les fleurs se fera avec la commune de St Symphorien S/Coise.

Entretien des chaudières : On garde les contrats d'entretien avec la société SVELYS, mais on ne donne pas suite à leurs devis sur des équipements complémentaires. Pour la chaudière de l'ancienne école de l'Aubépin, l'entreprise SANITHERM a changé le brûleur, celui qu'elle avait installé ne correspondant pas à la chaudière.

Cantine de l'école publique : Une réunion avec l'association qui la gère est prévue le 15 février 2008. Annie Poirot est chargée d'en faire le compte-rendu.

Bureau de vote de Lamure : Il se tiendra comme habituellement dans les locaux de l'école et non à la salle des fêtes.

Calendriers des manifestations : Il y a de nombreuses demandes de location des salles du Pôle. Pour pouvoir gérer toutes ces réservations tout en donnant la priorité aux associations locales, il est proposé de bloquer les dates d'une année sur l'autre et de demander aux associations de signaler rapidement si elles veulent changer les dates de leurs manifestations. Un bilan des locations sur une année complète devra être fait.

Extincteurs : Le devis de la société SPARA pour le suivi des extincteurs et la pose de panneaux informatifs à chaque extincteur, d'un montant de 2 902,50 €, est accepté. Il faudra veiller à installer un extincteur à chaque étage de l'ancienne école de l'Aubépin.

Bâtiments municipaux : La commission bâtiment a inspecté les différents bâtiments municipaux.

Ancienne cure de l'Aubépin : une annonce sera passée dans la presse pour louer la partie inhabitée, soit en l'état, soit après travaux d'aménagement. Une visite avec les artisans locaux sera organisée pour avis et devis.

Ancienne maison de retraite : La bibliothèque pourra choisir entre son local actuel ou la salle sous la chapelle. L'appartement situé au-dessus de la bibliothèque sera mis au norme au niveau électricité pour pouvoir à nouveau être loué. La salle du billard, à Larajasse, sera transformée en salle de réunion.

Site internet : Un courrier regrette que depuis quelques temps il ne soit plus mis à jour. Puisqu'il semble qu'il corresponde peut-être à un besoin et qu'il était consulté, une mise à jour sera effectuée dans les prochains jours.

Brigades vertes : Le conseil donne son accord à la signature d'une nouvelle convention pour leur intervention qui est appréciée et utile. Les repas des ouvriers et 40 € par intervention sont à la charge de la commune.

Match de foot reporté : Suite au différend entre l'arbitre et le Maire quant à l'arrêté qu'a émis celui-ci interdisant le terrain à cause de la neige et du gel le week-end du 2 février 2008, un courrier sera envoyé au district pour expliquer la position du Maire et le bien fondé de son arrêté.

Association paroissiale de l'Aubépin : Le matériel et le mobilier qui se trouvent actuellement dans la salle de catéchisme, seront installés dans la salle de réunion aménagée dans l'ancienne école de l'Aubépin.

Salle informatique : Un bilan de son utilisation et des abonnements sera demandé pour statuer sur son avenir.

Journal La Piailée : Le conseil demande qu'il ne soit pas envoyé à chaque conseiller mais distribué dans les commerces et en mairie comme auparavant.

Ralentisseurs : Les coussins berlinois seront livrés rapidement pour que les cantonniers puissent les poser dès que possible avant les gros travaux (enrobés...).

Evacuation des écoulements à Laudrière : Le problème n'est toujours pas résolu malgré des aménagements réalisés et certains habitants continuent de se plaindre. Des conseillers municipaux doivent à nouveau s'y rendre pour envisager des solutions.

Maison passive : Un permis de construire a été déposé pour bâtir une maison passive (qui ne dépense aucune énergie) à l'Aubépin, dans le quartier des Martinières. L'architecture est bien sûr peu habituelle. Le conseil s'est dit réservé uniquement sur la couleur de la toiture qui devrait être noire. Il sera demandé d'approfondir la réflexion quant à son intégration dans le site.

Bilan : le Maire a fait un bilan de la mandature mettant en avant les nombreux et importants investissements réalisés en 7 ans, en achat de terrains et de bâtiments, en construction ou aménagements de bâtiments et en terme d'assainissement.

Prochaine réunion : Le conseil municipal se réunira le lundi 3 mars 2008 à 20 H 30 à la mairie pour le vote du budget. Ce sera la dernière réunion avant les élections.

Fin de la séance : 24 H

